



## CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

(Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 2017)

Entre les soussignés :

- **D'une part,**

Monsieur Gérard ABELLA, Maire de BOUJAN SUR LIBRON, ou son représentant dûment habilité à signer,

- **D'autre part,**

Et M \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

- **NATURE ET DATE DE L'UTILISATION** (mariage, anniversaire...) :

- **CAPACITE MAXIMUM DE PARTICIPANTS A RESPECTER :**

(y compris les accompagnateurs) 120 places assises et 250 places debout

- **SECURITE :**

L'utilisateur déclare avoir reçu copie du règlement d'utilisation des salles municipales qu'il déclare accepter. Il reconnaît également avoir reçu les consignes de sécurité concernant le local loué. Il déclare enfin, être informé des moyens de lutte contre l'incendie, des issues de secours ainsi que du fonctionnement du système d'alarme.

- **ASSURANCES :**

Avant la remise des clefs, l'utilisateur doit remettre, sous peine d'invalidité de la présente convention, une attestation d'assurance responsabilité civile.

- **RESPONSABILITES :**

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur concernant les nuisances sonores, les heures limites autorisées (à savoir jusqu'à 1 heure du matin ou sur dérogation 2 heures sur demande expresse auprès de Monsieur le Maire), les interdictions légales. Il assure le bailleur d'un usage des locaux « en bon père de famille ».

- **CONDITIONS PARTICULIERES :**

De convention expresse, la municipalité se réserve le droit de réquisitionner la salle des fêtes pour quelque cause que ce soit

- **CAUTION :**

Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public de **800 Euros** est déposé et restitué en fin d'utilisation après état des lieux contradictoire.

- **NETTOYAGE :**

Nettoyage : **250 €** OUI  NON

Fait à BOUJAN sur LIBRON, le .....

**L'Utilisateur**

(Faire précéder la signature de la  
Mention « Bon pour accord »

**Le Maire**

Gérard ABELLA